

# CATEGORISATION



**Date de mise en application : 1<sup>er</sup> janvier 2012** pour la mise à jour des licences de novembre 2013

## **ELITE :**

- Tous les qualifiés aux Championnats de France sauf pour les Championnats Féminins, Jeunes, Promotion, Vétérans et Jeu Provençal ;
- Tous les joueurs **à partir de 50 points et +** de catégorisation ;
- Tous les joueurs figurant sur les listes de haut niveau.
- Les Elites n'existent qu'à Pétanque (donc pas au Jeu Provençal).

Durée du statut Elite : **1 an** et les années suivantes si le joueur remplit les conditions citées ci-dessus. Dans le cas contraire il aura le statut Honneur pendant 2 ans. Le joueur garde sa catégorie même s'il interrompt sa prise de licence.

## **HONNEUR :**

- Tous les joueurs atteignant les 1/8<sup>ème</sup> de finale du Championnat de France Promotion (16 équipes soit 48 joueurs) seront classés Honneur la saison suivante et pour une durée de 3 ans.
- La répartition : 10% des licenciés totaux du comité seniors (masculin féminin), hors jeunes avec au minimum **5 points de catégorisation**.
- Tous les joueurs champions et Vice-champions, de France, d'Europe ou du Monde, toutes catégories, seront classés au minimum Honneur à vie.

Durée du statut Honneur : **3 ans** et le joueur garde sa catégorie même s'il interrompt sa prise de licence.

## **PROMOTION :**

Environ 90% des licenciés seniors (masculin et féminin).

## **Précisions complémentaires :**

- Pas de points de catégorisation pour :
  - les concours Promotions, Vétérans, Jeu Provençal.
  - les concours inférieurs à 32 équipes.
  - CNC et Coupe de France.
  - les concours vétérans, féminins et jeunes et plus généralement pour tous les concours réservés à une catégorie spécifique (plus de 55 ans, etc..à saisir en Vétérans).
- La saisie des concours n'est effectuée que sur les concours dits « A » ou « Premier concours » et non les « B », second ou à la mêlée.
- Tous les licenciés (féminins, masculins et jeunes) qui participent aux concours Pétanque Senior et Mixte, marquent des points de catégorisation.
- L'attribution des points se fait dans la période du 01/11 de l'année N-1 au 31/10 de l'année en cours N.

# NOUVELLES GRILLES DE POINTS DE CATEGORISATION



## **✚ Barème des points Concours « Régionaux – Départementaux »**

Nb équipes	Vainqueur	Finaliste	1/2 finale	1/4 finale	1/8 finale
Jusqu'à 32	0	0	0	0	0
de 33 à 64	3	2	1	0	0
de 65 à 128	4	3	2	1	0
de 129 à 256	5	4	3	2	1
de 257 à 512	6	5	4	3	2
Plus de 512	7	6	5	4	3

## **✚ Barème des points « Championnats de Liges & Comités »**

*(Phase finale)*

Nb équipes	Vainqueur	Finaliste	1/2 finale	1/4 finale	1/8 finale
Jusqu'à 32	3	2	1	0	0
de 33 à 64	4	3	2	1	0
de 65 à 128	5	4	3	2	1
de 129 à 256	6	5	4	3	2
Plus de 256	7	6	5	4	3

\*\* la plupart de ces Championnats sont limités à 32, 64 ou 128 équipes

## **✚ Barème des points Concours « Nationaux »**

Nb équipes	Vainqueur	Finaliste	1/2 finale	1/4 finale	1/8 finale
Jusqu'à 128	8	7	6	5	4
de 129 à 256	9	8	7	6	5
de 257 à 512	10	9	8	7	6
Plus de 512	12	11	10	9	8

## **✚ Barème des points Concours « Supra – Nationaux & Internationaux »**

Nb équipes	Vainqueur	Finaliste	1/2 finale	1/4 finale	1/8 finale
Jusqu'à 128	9	8	7	6	5
de 129 à 256	10	9	8	7	6
de 257 à 512	12	11	10	9	8
Plus de 512	13	12	11	10	9